



Nations Unies

# Assemblée générale

## AG/SHC/3863

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

---

### Troisième Commission

32<sup>e</sup> et 33<sup>e</sup> séances – matin et après-midi

### DES DÉLÉGATIONS ESTIMENT QUE LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME EST VICTIME D'UNE POLITIQUE DE DEUX POIDS DEUX MESURES

#### En Troisième Commission, plusieurs pays contestent également les mandats des Rapporteurs sur les droits de l'homme

/...

La Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles (Troisième Commission) a poursuivi aujourd'hui son débat général sur la question de promotion et protection des droits de l'homme. Au cours du débat, les représentants de nombreux États ont critiqué ce qu'ils considèrent être la politisation des mandats de certains Rapporteurs spéciaux, et l'application d'une politique de deux poids deux mesures lorsqu'il s'agit de la promotion et du respect des droits de l'homme.

/...

#### Suite du débat general

/...

Mme WARIF HALABI (République arabe syrienne) a refusé l'imposition de certaines structures chargées de la promotion des droits de l'homme dans certains pays sans tenir compte de leurs traditions et cultures. La meilleure manière d'améliorer la condition humaine est d'engager un dialogue entre civilisations, a-t-elle soutenu. Les droits de l'homme doivent respecter les caractéristiques religieuses, culturelles et sociales des pays et c'est ce que devra faire le nouveau Conseil des droits de l'homme qui doit remplir son mandat sans sélectivité. La représentante a contesté l'ingérence dans les affaires internes d'un État sous prétexte de considérations humanitaires ou juridiques, en violation des principes de la Charte des Nations Unies. Elle a contesté le recours à des pratiques arbitraires dans les relations internationales sous prétexte de défendre les droits de la personne, aux dépens des droits de la société dans son ensemble, et le recours à des mesures unilatérales à l'encontre d'un pays. Abordant la situation dans les territoires palestiniens occupés, la représentante a fait état de violations des principes du droit humanitaire international et de la quatrième Convention de Genève sur la protection des civils en temps de guerre. Elle a également regretté que l'islam ait été lié au terrorisme.

/...

M. AL-SHEHAB (Koweït) a évoqué le rapport du Rapporteur spécial sur les pratiques israéliennes, qui a reconnu que le peuple palestinien est encore bien loin de pouvoir réaliser ses droits fondamentaux et les Objectifs du Millénaire pour le développement en raison du terrorisme d'état de la puissance occupante. Ces pratiques sont un affront aux normes humanitaires internationales et à la quatrième Convention de Genève sur la protection des civils en temps de guerre, à l'avis de la Cour internationale de Justice sur le mur de séparation et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Les forces israéliennes ont augmenté leurs points de contrôle et de passage qui sont au nombre de 500. Par ces points de passage, Israël veut rappeler aux Palestiniens qu'ils sont soumis à son contrôle. Le bombardement d'un nombre important d'infrastructures palestiniennes, telles les lignes d'eau principales et les réseaux sanitaires, les écoles et les ponts et l'occupation de l'aéroport de Gaza fournissent la preuve qu'Israël ne cherche pas la paix. La détention arbitraire de plus de 10 000 prisonniers et la situation humanitaire en Cisjordanie et à Gaza constituent une honte flagrante. Nous lançons un appel à la communauté internationale, a-t-il déclaré, pour qu'elle œuvre à faire cesser les violations des droits de l'homme du peuple palestinien.

/...

\* \*\*\* \*

---

À l'intention des organes d'information • Document non officiel